



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 794/2024
Date de la séance du CE : 14 août 2024
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : 2023.WEU.549
Classification : -

Stratégie énergétique 2006

Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et les effets des mesures 2020-2023 ainsi que sur les nouvelles mesures 2024-2027

Sur proposition de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, il est arrêté ce qui suit :

1. Le rapport « Stratégie énergétique 2006 ; rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et les effets des mesures 2020-2023 ainsi que sur les nouvelles mesures 2024-2027 » est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance dudit rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
- Grand Conseil

Pièce jointe

- Rapport